

Annexion de Jérusalem, Netanyahou à Paris et Bruxelles : Trump/Netanyahou fauteurs de guerre, ça suffit !

Trump décide de reconnaître Jérusalem comme capitale unifiée d'Israël et d'y transférer l'ambassade des Etats-Unis, et Netanyahou s'apprête à être accueilli à Paris puis à Bruxelles.

Ces deux événements nous révoltent. Ces deux personnages n'ont que faire du droit international, qui condamne l'annexion de Jérusalem par l'Etat d'Israël. Ils n'ont que faire des droits du peuple palestinien à son autodétermination et à vivre dignement comme tout autre peuple.

Ils cherchent au contraire à le faire capituler et à imposer leur monde guidé par leurs conceptions racistes, coloniales, militaristes, méprisantes à l'égard des opprimé-e-s.

Mais le peuple palestinien résiste. Nous soutenons sa résistance, son courage. Nous participons aux mobilisations pour la libération de ses prisonniers politiques, et notamment du franco-palestinien Salah Hamouri qui est une figure exemplaire pour le mouvement de solidarité ici.

Dans ce contexte, recevoir le criminel de guerre Netanyahou, que ce soit à Paris ou à Bruxelles, est indécent. C'est à la Cour internationale de Justice de La Haye qu'il mérite d'être reçu, pour y être condamné pour crimes de guerre.

Il appartient à l'Union européenne dont la France de ne pas se contenter de condamnations verbales et sans lendemains de la

politique israélienne, mais d'imposer des sanctions et notamment la suspension de l'accord d'association avec Israël, qui conditionne les exonérations fiscales dont bénéficie cet Etat au respect des droits humains. Et que la France interdise l'importation des produits des colonies et le commerce d'armes avec Israël.

Les sempiternels « dialogues » et « processus de paix » ne respectant pas les droits fondamentaux du peuple palestinien, qu'il s'agisse des Palestiniens sous occupation ou blocus, des Palestiniens d'Israël et des réfugiés ou exilés, n'infléchiront pas la politique coloniale et d'apartheid des gouvernants israéliens.

Une aide essentielle que nous pouvons apporter au peuple est notre participation active à la Campagne internationale BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions, jusqu'à ce qu'Israël se conforme au droit international et respecte les droits humains).

Cette campagne, à l'image de celle qui avait contribué à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud, se développe, remporte des victoires importantes, et effraie les dirigeants israéliens, qui tentent de la faire interdire.

Mais nous ne nous laissons pas intimider. Contre vents et marées nous continuons sans relâche notre engagement pour la libération du peuple palestinien, contre l'impunité d'Israël et pour nous opposer à ses alliés tels que Trump !

Solidarité avec le peuple palestinien !

Ralliez la Campagne BDS France !

FIFA hors jeu ! Quand la Fédération Internationale de Football cautionne la colonisation israélienne.

COMMUNIQUÉ :

(Copie à la FFF, Fédération Française de Football)

Six clubs de football des colonies israéliennes installées dans les Territoires palestiniens occupés (TPO) participent officiellement à la Ligue de football israélienne, affiliée à la FIFA. De leur côté, les joueurs palestiniens sont victimes de harcèlement et sont parfois arrêtés quand ils essaient de passer de la Cisjordanie à Gaza ! Certains ont également été empêchés de se rendre à des tournois internationaux ! Ces faits sont connus et documentés, la suspension de la fédération israélienne de football avait même été à l'ordre du jour du congrès de Zurich en 2015.

Devant l'inertie de la FIFA, la fédération de football palestinienne et la société civile internationale réclament des sanctions vis à vis de la Fédération de football israélienne à travers la campagne « Carton rouge pour Israël ».

Dans le cadre du mouvement BDS international, nous étions intervenus le 5 mai dernier auprès de la Fédération Française de Football (FFF) (*) pour qu'elle se prononce au congrès de la FIFA en faveur de sanctions.

Après deux années de manœuvres tactiques pour éluder et reporter le problème, la FIFA a scandaleusement refusé ce 27 octobre d'appliquer les sanctions recommandées par une commission internationale qui a pourtant planché sur le sujet

pendant plus de deux ans. La fédération palestinienne a déclaré saisir le tribunal arbitral du sport.

Sous la pression et les intimidations du gouvernement israélien, la FIFA a cédé et cautionne ainsi la colonisation israélienne : La FIFA, ne respecte ni les résolutions de l'O.N.U, ni ses propres statuts, et elle se discrédite auprès des Palestiniens, de la société civile internationale et bien au delà.

Israël se comporte comme si seule importait la force, elle est un État d'exception qui piétine le droit.

Appuyée par les USA et l'Europe, tout semble permis à Israël ; sa fédération de football est même affiliée en Europe à l'UEFA, alors que la fédération palestinienne est elle normalement affiliée à la Confédération Asiatique de Football (AFC).

La campagne BDS-France :

- s'oppose au droit du plus fort et exige le respect du droit international**
- dénonce la décision de la FIFA et exige des sanctions vis à vis de la fédération israélienne**
- demande à la Fédération Française de Football (FFF) de s'engager en ce sens**

(*)

<https://www.bdsfrance.org/action-bds-aujourd'hui-a-paris-devant-le-siege-de-la-fff-fifa-votez-le-carton-rouge-aux-colonies-israeliennes/>

<https://www.bdsfrance.org/la-fifa-tombe-le-masque-et-se->

proclame-organisation- complice-en-accueillant-les- clubs-des- colonies-illegales- disrael/

<https://www.lequipe.fr/Football/Actualites/Conflit-israelo-palestinien-la-fifa-refuse-de-s-en-meler/845760>

<https://www.lequipe.fr/Football/Actualites/La-fifa-est-intimidee-par-israel-selon-la-federation-palestinienne/846365>

<http://www.rfi.fr/moyen-orient/20171028-clubs-foot-colonies-israel-fifa-botte-touche>

Succès du 6ème week-end de formation et d'échange de la Campagne BDS France

Les 14 et 15 octobre 2017, se tenait le 6ème week-end annuel de la Campagne BDS France.

Plus de 100 militant.e.s de toute la France se sont réunies à Saint-Étienne, de tous âges et de tous horizons géographiques et sociaux, dans l'objectif d'amplifier la campagne BDS – Boycott, Désinvestissement, Sanctions –.

Malgré un contexte international particulièrement difficile, notamment depuis l'arrivée de Trump au pouvoir aux USA, la campagne BDS continue à progresser dans le monde entier en s'inscrivant dans de nombreuses mobilisations, anticoloniales, antiracistes ou pour la défense des libertés individuelles.

En France, malgré les tentatives d'intimidation et la multiplicité des fronts de luttes, la campagne BDS a continué

par ses initiatives à s'enraciner. Elle a développé des partenariats, avec d'autres collectifs, associations et organisations et s'est inscrite dans des mobilisations plus globales de solidarité et contre l'instauration d'un état d'urgence permanent.

En Palestine, la situation s'aggrave de façon alarmante, alors que l'ONU vient de publier une liste de 150 entreprises impliquées dans des relations d'affaires dans les colonies. Israël considère que BDS constitue une menace stratégique, et tente d'interdire, faire interdire ou discréditer BDS. Mais l'isolement d'Israël se poursuit, et récemment cet État et les États-Unis se sont retirés de l'UNESCO.

L'invitée du BNC en Europe, Ana Sanchez, a dénoncé l'alliance entre l'Union européenne et Israël en matière de sécurité, et a encouragé à développer des « Free Apartheid Zone » dans les entités territoriales, expérience réussie en Espagne. En France même, des vœux pour le boycott ou l'interdiction des produits des colonies ont été votés dans plusieurs mairies.

La campagne BDS France continuera à développer en 2017/2018 les campagnes de boycott des entreprises israéliennes, et de désinvestissement, notamment en direction d'HP et d'AXA, complices de la colonisation et de l'apartheid israéliens.

2018 a été annoncée comme l'année d'Israël en France. En réponse à cette opération de propagande, la campagne BDS s'engage à rappeler tout au long de l'année à venir ce qu'est l'État d'Israël en se mobilisant contre les opérations de promotion (« branding ») d'Israël mais aussi en soutenant les initiatives visant à mettre à l'honneur la culture palestinienne.

La Campagne BDS France salue la résistance populaire en Palestine, et apporte son entier soutien aux prisonniers

politiques palestiniens dont Salah Hamouri et à Georges Ibrahim Abdallah.

Pour la libération du peuple palestinien, pour mettre fin à l'impunité d'Israël, renforçons la Campagne BDS !

La Campagne BDS France

Communiqué de la Campagne BDS France suite aux déclarations du ministre Bruno Le Maire à Tel Aviv

Malgré la politique coloniale d'Israël, malgré la condamnation d'Israël par le conseil de sécurité de l'ONU fin 2016, malgré les crimes de guerre israéliens à Gaza, comme si de rien n'était, le ministre de l'industrie **Bruno le Maire**, en visite en Israël veut encore développer les échanges économiques avec le régime d'apartheid israélien.

La campagne BDS au contraire, développe l'idée de Boycott, de désinvestissement et de sanctions vis à vis d'Israël, tant que ce pays ne se conformera pas aux droits humains et au droit international !

Bruno Le Maire a déclaré sur I24 :

Je crois que nos relations économiques peuvent être encore largement développées. Elles ne sont pas à la hauteur de

l'amitié qui existe aujourd'hui entre la France et Israël », puis :

« Nous pouvons et nous devons avoir des relations économiques plus étroites, en particulier dans le secteur des nouvelles technologies où Israël est un des leaders mondiaux » et encore :

« Moi je souhaite que des entreprises new-tech israéliennes viennent investir, s'installer aussi en France, aujourd'hui les liens ne sont pas suffisants ».

Et pour en rajouter **Jacques BIOT** Président de l'École Polytechnique qui l'accompagnait s'est déclaré très *« en phase avec les universités israéliennes »*, alors que les liens entre l'armée, les industries de l'armement et les universités israéliennes sont bien connus.

On croit rêver, est-ce bien le même pays dont le ministère des affaires étrangères déclarait le 10/04/2017 : *« La France rappelle que la colonisation est illégale au regard du droit international, notamment à la résolution 2334 du conseil de sécurité des Nations unies. Elle appelle Israël à respecter ses obligations internationales. » ?*

<https://jerusalem.consulfrance.org/Annonce-d-une-nouvelle-colonie-israelienne-en-Cisjordanie>

La France a-t-elle reçu le dédommagement (les excuses et l'assurance que cela ne recommencera pas) comme elle l'a demandé pour les destructions d'une école, d'un jardin d'enfants qu'elle avait financés? <https://jerusalem.consulfrance.org/Destructions-de-structures-humanitaires-declarations-de-la-porte-parole-du-Quai>

Enfin peut-on vraiment parler « d'amitié » quand l'armée israélienne emprisonne sans charges un citoyen français, à savoir Salah Hamouri ?

Au delà de la duplicité de l'attitude du gouvernement, la Campagne BDS France s'oppose au développement des liens économiques avec Israël, appelle au développement de B.D.S. Dénonce la publicité faite, en permanence dans nos grands médias et reprise ici par le ministre, à l'État d'Israël en le présentant comme un exemple de technologie, masquant la réalité d'une société militariste au service de la colonisation et de l'oppression d'un peuple.

La Campagne BDS France

www.bdsfrance.org

Embargo militaire: Soutien aux cinq militants britanniques !

Mise à jour du 3 décembre :

La Campagne BDS France se félicite de la relaxe le 23 novembre dernier de militant-e-s en Grande Bretagne qui avaient bloqués l'entreprise militaire israélienne « Elbit Systems » :

<https://www.theguardian.com/world/2017/nov/23/charges--dropped-protest-israeli-military-drones-factory-uk-uav-engines>

Cette relaxe renforce notre volonté de promouvoir l' embargo contre Israël Etat hors la loi internationale.

Soutien aux cinq militants britanniques qui risquent six ans de prison et 5400 euros d'amende pour une action non violente

de boycott de l'entreprise d'armement israélienne Elbit Systems. #StopArmingIsrael

En juillet 2017 un groupe de militants ont engagé une action devant les portes de l'entreprise UAV Engine dans la ville de Shenstone, sous traitante d'Elbit Systems dans la fabrication de drones. L'entreprise a été arrêtée pendant 2 jours. Dans une déclaration, ils considèrent que l'activité de l'entreprise est illégale et plaideront donc non coupables. [1]

La campagne BDS-France déclare son entière solidarité avec ces militants clairvoyants et courageux.

En effet :

– Depuis juillet 2011 le BNC (direction palestinienne) de BDS a appelé à un embargo militaire international immédiat et total vis à vis d'Israël pour la fin de l'usage criminel et illégal de la force contre le peuple palestinien, et pour faire pression sur Israël afin qu'il se conforme à ses obligations selon le droit international. [2]

– La firme Elbit Systems produit les drones utilisés dans les guerres et les agressions contre Gaza et le Liban, des bombes au phosphore blanc et des canons à sous-munitions destinés à l'armée israélienne, fournit les équipements pour les chars d'assaut israéliens Merkava. Elbit System est aussi le plus grand fournisseur d'outils informatiques de contrôle pour le « mur de l'apartheid » condamné par la cour internationale de justice. [3]

Comme l'ensemble du complexe militaro-industriel, Elbit System utilise l'argument commercial d'armes « testées sur le terrain », réduisant les Palestiniens à l'état de cobayes.

Pour notre part, campagne BDS-France,

– nous avons également engagé deux fois des actions victorieuses, pour que des drones israéliens d'Elbit System ne soient pas choisis par l'armée française [4], [5]

- nous participons à une campagne qui vise notamment le désinvestissement d'AXA d'Elbit Systems, via sa filiale AB qui a souscrit des actions dans capital d'Elbit Systems
- nous militons contre les financements de l'Union européenne reçus notamment par Elbit Systems dans le cadre des recherches Horizon 2020. [6]

C'est pourquoi, solidaires des militants de Grande Bretagne, nous exigeons leur relaxe immédiate.

[1] Information reprise du site <http://www.aljazeera.com/news/2017/08/uk-palestine-activists-face-prison-elbit-protest-170820092235141.html>

[2] <http://collectif69palestine.free.fr/spip.php?article1063>

[3] <https://www.bdsfrance.org/informations-sur-elbit-systems/> et <https://whoprofits.org/company/elbit-systems>

[4] <https://www.bdsfrance.org/le-drone-watchkeeper-delbit-system-est-ecarte-par-larmee-francaise/>

[5] Le drone israélien Skylark d'Elbit Systems n'a pas été choisi par l'armée française <http://collectif69palestine.free.fr/spip.php?article1072>

[6] <http://www.eccpalestine.org/fact-sheet-dual-use-technology-how-europe-funds-israeli-military-companies-trough-horizon-2020/>
Traduit [ici](#)
; <http://collectif69palestine.free.fr/spip.php?article1031>

La Campagne BDS France , indignée par les attaques dont est victime l'AFPS, l'assure de toute sa solidarité.

Chers camarades de l'AFPS,

Nous vous exprimons notre entière solidarité face aux attaques odieuses de la « Brigade juive », soutenue par d'autres officines sionistes, contre les militants de votre Conseil national.

Ce type d'attaques, dont ces officines sont coutumières à l'encontre des militant-e-s du mouvement de solidarité et en particulier de la campagne BDS, est une manifestation du désarroi des agents et des supporteurs du régime israélien colonial et d'apartheid face au développement du mouvement international BDS.

Il met en jeu, ainsi que vous le déclarez, la responsabilité de notre gouvernement, dont la volonté de réprimer le BDS et dont la complicité avec la politique du gouvernement israélien ne sont plus à démontrer.

Mais le mouvement pour la liberté d'expression de BDS ne cesse de progresser, et aucune menace, aucune diffamation, n'arrêteront notre volonté commune de soutenir le peuple palestinien pour ses droits et de sanctionner l'État d'Israël jusqu'à ce qu'il se conforme au droit international.

A très bientôt.

Bien cordialement,

La Campagne BDS France

Voir ici le communiqué de l'AFPS:

Agir face aux menaces des fascistes pro-israéliens

Non à l'ingérence de l'État Israélien dans la vie universitaire française

5 Mars 2017

La Semaine contre l'Apartheid israélien est une semaine internationale d'événements organisée chaque année par des étudiant-e-s dans plus de 200 universités à travers le monde et 2017 marque sa 13^{ème} édition.

Son but ? Sensibiliser et alerter à travers des conférences, projections de films, expositions et discussions sur le projet colonial et les politiques d'apartheid que l'État d'Israël met en œuvre à l'encontre du peuple palestinien depuis des décennies. Cette semaine d'actions vise aussi à faire connaître le mouvement « Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS) » lancé par la société civile palestinienne et offrant aujourd'hui aux citoyen-ne-s du monde entier un moyen concret et non-violent de les soutenir dans leurs luttes pour la dignité, la liberté et la justice.

Cette année encore, Israël et ses relais tentent de faire interdire cette initiative étudiante et citoyenne. Alors que les pressions ont déjà commencé en Grande-Bretagne, c'est aujourd'hui au tour des étudiant-e-s en France d'en être la cible, à Toulouse, Rennes, Paris, Lyon, Marseille, Montpellier, Grenoble, Saint-Étienne, Lille.

D'après un communiqué publié le 3 Mars 2017 via le "Times of Israël"[1]: Aliza Ben-Noun, Ambassadrice de l'État d'Israël en France déclare avoir envoyé une lettre aux maires des 9 plus grandes villes de France pour leur demander purement et simplement de censurer la Semaine contre l'Apartheid Israélien.

Nous souhaitons donc rappeler à Israël et ses soutiens que les articles 10 et 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 garantissent non seulement aux citoyen-ne-s la liberté d'opinion et de conscience mais également la liberté de communiquer cette opinion (le racisme n'étant pas une opinion).

Comme le Conseil constitutionnel l'a rappelé : « La liberté d'expression et de communication est d'autant plus précieuse que son exercice est une condition de la démocratie et l'une des garanties du respect des autres droits et libertés. »

Mais Israël n'est pas une démocratie. C'est une puissance occupante qui colonise en toute impunité des terres, en expulse leurs habitant-e-s et discrimine les citoyen-ne-s en fonction de leur appartenance réelle ou supposée à une ethnie ou à une religion. Voilà la réalité que la Semaine Internationale contre l'Apartheid israélien met en lumière chaque année et les manœuvres d'Israël pour la faire interdire ne font que renforcer ce constat et notre détermination à soutenir la résistance populaire palestinienne.

C'est pourquoi, en dépit des risques sérieux d'atteinte à la liberté d'expression qu'elle représente, cette réaction de l'ambassade montre le succès grandissant de la Semaine contre l'Apartheid israélien et du mouvement BDS qui touchent là où ça fait mal une puissance coloniale de plus en plus isolée sur la scène internationale.

Nous exhortons les destinataires de ces lettres, notamment à Toulouse, à ne pas céder aux injonctions de l'ambassade mais à

défendre la liberté d'opinion et d'expression de leurs concitoyen-ne-s et l'indépendance des institutions françaises, notamment universitaires.

Enfin, nous invitons les citoyen-ne-s désireux-ses de défendre leur liberté de pensée à participer aux différentes initiatives organisées près de chez eux.

Pour une carte de ces initiatives : <http://apartheidweek.org/>

et pour suivre l'info ville par ville en France, connectez vous sur FB: Israel Apartheid week France

[1]

http://www.timesofisrael.com/ambassador-asks-french-cities-to-ban-anti-israel-apartheid-week/?utm_source=dlvr.it&utm_medium=twitter

BDS France, l'équipe organisatrice de la Semaine contre l'Apartheid israélien et l'AURDIP.

Procès BDS: NOUVELLE VICTOIRE DE LA CAMPAGNE!

Le Tribunal de Metz a rendu le jeudi 23 février son verdict concernant le procès intenté par l'entreprise israélienne de médicaments TEVA contre Richard Srogosz, président du Collectif BDS 57, poursuivi pour avoir adressé le 12 février 2015 une lettre à des pharmaciens les informant de la campagne de boycott de cette entreprise et les invitant à échanger sur cette question.

Les juges ont décidé la prescription de cette affaire : l'entreprise TEVA a donc perdu !

De plus Avocats sans frontières et France Israël, qui s'étaient constituées partie civiles après le report de la première audience, sont déboutées. Ce verdict est le juste aboutissement de la mobilisation des nombreux défenseurs du droit international qui ont soutenu Richard Srogosz par leurs rassemblements lors de ses deux comparutions au tribunal de Metz, par leurs dons et/ou par leurs messages publics de soutien.

C'est une nouvelle victoire de la Campagne BDS, dont l'audience continue de progresser face à la poursuite permanente de la politique coloniale et d'apartheid d'Israël contre le peuple palestinien.

Nous ne lâchons rien !

Paris, le 24 février 2017,

La Campagne BDS France

Les Palestiniens remercient Natalie Imbruglia d'avoir refusé de divertir l'apartheid israélien

14 février 2017 / par PACBI / Royaume Uni, Australie

Des artistes, des organisations culturelles et des défenseurs des droits de l'Homme palestiniens saluent l'annulation par la chanteuse anglo-australienne Natalie Imbruglia de son concert du mois de mars à Tel Aviv.

Communiqué de PACBI

Palestine, 13 février 2017

Des artistes, des organisations culturelles et des défenseurs des droits de l'Homme palestiniens ont salué l'annulation par la chanteuse anglo-australienne Natalie Imbruglia de son concert du mois de mars à Tel Aviv et l'ont remerciée d'avoir décidé d'être « du bon côté de l'histoire, du côté des opprimés ».

Une porte-parole de la Campagne Palestinienne pour le Boycott Académique et Culturel d'Israël (PACBI), qui fait partie de la direction du mouvement BDS palestinien, a dit :

« Tout comme des artistes ont refusé de divertir l'apartheid sud-africain, Natalie Imbruglia se retient de prêter son nom pour camoufler le régime israélien d'occupation, de colonialisme de peuplement et d'apartheid. »

Presque en même temps que l'annulation d'Imbruglia, quatre joueurs de l'Association Nationale de Football (NFL) des USA ont décidé de ne pas participer à une visite de propagande sponsorisée par Israël après avoir reçu des appels de la part de militants palestiniens, américains et autres et d'icônes culturelles du calibre de Danny Glover, Angela Davis et Alice Walker.

Au mépris de la récente résolution 2334 du Conseil de Sécurité de l'ONU, qui rappelle que toutes les colonies israéliennes sont en « violation flagrante » du droit international, Israël a intensifié la construction de ses colonies et voté une loi qui légitimerait rétroactivement sa confiscation de terres privées palestiniennes.

Israël a également intensifié ses déplacements de communautés palestiniennes dans le Naqab (Negev), à Jérusalem et dans la Vallée du Jourdain, s'attirant des condamnations dans le monde entier. Les militants des droits de l'Homme accusent souvent

Israël de « faire de Gaza une prison à ciel ouvert », détenant injustement des enfants palestiniens qui sont confrontés à la torture et aux mauvais traitements par les forces israéliennes, et d'utiliser la répression contre les artistes palestiniens.

« La montée de l'extrême droite aux Etats Unis et dans certains pays d'Europe, spécialement Trump et son équipe raciste, islamophobe et xénophobe, a encouragé Israël à accélérer sa politique de colonisation continue et d'apartheid. »

Elle a ajouté :

« Dans ces circonstances, s'abstenir de se produire à Tel Aviv devient une obligation éthique, au risque sinon de devenir complice de très graves violations des droits de l'Homme. Nous appelons tous les artistes et universitaires à ne pas devenir des supplétifs des efforts que fait Israël pour se donner une nouvelle image de marque. »

Quand il a lancé en 2005 la campagne de propagande de la Marque Israël, un membre du ministère des Affaires Etrangères d'Israël, Nissim Ben-Sheetrit, a dit : « Nous enverrons des romanciers et des écrivains réputés au-delà des mers, des compagnies théâtrales, des expositions. C'est ainsi qu'on montre un plus agréable visage d'Israël et qu'on ne nous perçoit pas uniquement dans le contexte de la guerre. »

Dans le cadre de cette campagne, Israël a financé, entre autres, des visites d'artistes, d'universitaires, de groupes musicaux pour aider à projeter une image de modernité et de normalité.

Natalie Imbruglia a soutenu divers efforts pour défendre la justice, depuis les droits des femmes avec la Fondation de la Communauté des rivières du Nord jusqu'à Oxfam.

Le mouvement non-violent BDS a enregistré dernièrement un

nombre de résultats impressionnants dans les sphères universitaire, culturelle et économique. Des personnages mondialement réputés ont joué un rôle clé dans le déploiement des messages du mouvement sur les droits de l'Homme.

Desmond Tutu, l'un des premiers personnages de premier plan à approuver BDS, a écrit un jour dans le cadre d'une campagne liée à BDS :

« En tant que Sud-Africains, nous reconnaissons le racisme institutionnalisé quand nous le voyons. Nous avons fait l'expérience des effets corrosifs de la ségrégation... Il est scandaleux de rester silencieux, ou neutre, face à l'injustice. La neutralité maintient le statu quo et aggrave l'injustice. »

La porte-parole de PACBI conclue :

Malgré le contrecoup que peuvent subir les artistes pour s'être opposés à l'oppression par leur boycott, nous espérons que Natalie Imbruglia rejoindra le flot de ceux qui se dressent pour la justice, tels Roger Waters, Brian Eno, Gill Scott Heron, Elvis Costello et autres qui ont annulé leurs représentations en Israël. Cela contribuerait de manière significative à notre lutte non-violente pour la liberté, la justice et l'égalité. »

Source : PACBI

Traduction : J. Ch. pour BDS France

Quand le Ministre de la Défense légitime les manœuvres militaires franco-israéliennes et encourage de futurs crimes de guerre

Par question publiée au J.O. du 6 décembre 2016, Jean Jacques Candelier, député du Nord a demandé au ministre de la défense de s'expliquer sur les manoeuvres militaires aériennes franco-israéliennes qui ont eu lieu en Corse en novembre 2016.

Le député évoque notamment Gaza, où l'aviation israélienne s'est illustrée à 3 reprises par des raids meurtriers sur la population civile (agressions de 2008-09, 2012 et 2014), avec le bilan effroyable de 541 enfants tués au cours des opérations sanglantes de l'été 2014.

Le ministre a affirmé par réponse publiée au J.O. du 24 janvier que la coopération militaire de la France avec Israël est ancienne, que la France développe ce type de relations avec de nombreux autres pays, et que cette coopération relève du cadre strict de l'action diplomatique.

En somme, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter !

A cela nous répondons que bien au contraire toute coopération militaire de la France avec l'Etat colonial et d'apartheid israélien nous inquiète et nous scandalise, et que nous participons sans relâche à la campagne internationale pour l'embargo sur le commerce d'armes et contre toute coopération militaire avec Israël.

Il est inadmissible que le gouvernement français affiche une telle réponse après le refus méprisant d'Israël de se plier à la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU contre la poursuite de la colonisation, puis de participer à la conférence de Paris !

NON Monsieur le ministre, les manœuvres militaires franco-israéliennes ne sont pas anodines : elles préparent de futurs crimes de guerre ! Vous n'êtes pas sans savoir que la population civile palestinienne sert de cobaye pour tester les armes israéliennes, en toute violation de la 4ème convention de Genève.

Vous savez aussi que les États, dont la France au regard de ses engagements européens et internationaux, ont pour obligation de garantir qu'Israël, comme tout autre État, se conforme au droit international.

En 2014, Israël a assassiné plus de 2250 palestiniens à Gaza, dont plus de 550 enfants selon l'UNICEF. Aujourd'hui, des raids meurtriers frappent encore trop souvent la population de Gaza et, vous ne l'ignorez sans doute pas, les emprisonnements et les exécutions sommaires de Palestiniens résistants sont quasi quotidiens en Cisjordanie

Votre réponse, qui occulte complètement cette réalité est un encouragement à de nouveaux crimes de guerre contre un peuple désarmé.

Nous continuerons à nous mobiliser pour que la France déclare un embargo militaire d'Israël, conformément à la demande unanime de la société civile palestinienne.

Paris, le 13 février 2017,

La Campagne BDS France

SOUTIEN AU PRÉSIDENT DU COLLECTIF BDS 57 (Metz)

NON à l'attaque de TEVA contre BDS !

SOUTIEN AU PRÉSIDENT DU COLLECTIF BDS 57 (Metz)

BDS : « Boycott, Désinvestissement, Sanctions, la réponse citoyenne, antiraciste et non violente à l'impunité israélienne »

En janvier 2016, le président du collectif BDS 57 (Metz) a été auditionné suite à une plainte « pour discrimination » déposée par TEVA, multinationale israélienne qui fournit des médicaments génériques dans un grand nombre de pays. Le collectif messin agissait dans le cadre de la campagne internationale BDS pour inciter les pharmaciens de l'agglomération, par une lettre argumentée, à ne pas se fournir en produits génériques TEVA, lorsque des médicaments analogues étaient disponibles. Le président du collectif BDS 57 a été jugé le 2 février 2017 au Tribunal de Grande Instance de Metz. Les juges ont décidé la prescription. Le parquet a cependant fait appel du jugement, suivi immédiatement des trois plaignants, TEVA, France-Israël et Avocats Sans

Frontières et un nouveau procès aura donc lieu :

LE JEUDI 18 janvier 2018 À 14 H 00 AU TRIBUNAL DE METZ

Nous nous rassemblerons devant le tribunal à partir de 12h30.

Existe-t-il une relation entre l'entreprise TEVA et la politique d'apartheid imposée par Israël au peuple palestinien ?

TEVA est la plus grande entreprise pharmaceutique israélienne et le leader mondial en matière de médicaments génériques. TEVA vend 80% de ses produits à l'export, ce qui représente 10% des exportations industrielles d'Israël : sa contribution au budget de l'État israélien est donc importante.

La multinationale TEVA est largement présente dans les publicités sur les médias en France, et dans la propagande des organisations sionistes. La réussite de l'entreprise TEVA est ainsi largement utilisée pour promouvoir une image positive d'Israël.

Mais l'entreprise israélienne TEVA impacte négativement la vie des Palestiniens :

- TEVA contribue par son apport financier à l'État d'Israël, au financement des opérations militaires à Gaza et au développement de la colonisation de la Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est).
- Israël impose de fait les médicaments TEVA au marché captif palestinien, avec des notices d'emploi non rédigées en arabe le plus souvent. Par ailleurs, le développement de la production pharmaceutique palestinienne est pratiquement impossible et l'accès aux soins des Palestiniens est largement perturbé au

quotidien : entraves à la circulation par de nombreux check-points, difficultés d'accès aux hôpitaux, prix de vente élevés des médicaments TEVA, impossibilité d'importer des médicaments d'autres pays...

- Teva a enrôlé des centaines de pharmaciens français pour alimenter Pharmadon, une caisse d'aide à Israël bénéficiant du statut fiscal des fondations en France.

L'implication de TEVA dans l'oppression économique et sanitaire des Palestiniens justifie la campagne de boycott initiée par BDS France.

Il est de notre responsabilité de citoyens d'informer et de responsabiliser tous les acteurs français concernés à un titre ou à un autre par l'activité de la société israélienne TEVA : c'est ce que le collectif BDS57 a mis en place en 2015. Une lettre argumentée fut envoyée à plusieurs pharmaciens de Metz, action qui est à l'origine de ce procès.

Nous, militants de la campagne BDS, tenons à informer toute personne, client ou opérateur économique, des conséquences d'actes d'achat qui au final apportent un soutien à l'occupation militaire, à la colonisation et à la situation d'apartheid imposée au peuple palestinien.

Nous n'acceptons pas l'accusation mensongère d'antisémitisme ou de discrimination dont sont victimes les militants et toute personne qui critiquent l'État d'Israël pour la situation de violence et d'injustice imposée par Israël et dont sont victimes les Palestiniens.

Demandons l'abrogation en France de mesures répressives indignes d'une démocratie, mesures qui portent atteinte à la liberté d'expression.

**Soutenons notre camarade injustement
inculpé !**

**Relaxe pour le président du collectif
BDS 57 !**

**Militant de la cause palestinienne,
membre de l'Union Juive Française pour la
Paix**

**Signons la pétition :
<http://relaxepourrichard.wesign.it/fr>**

**Tant qu'Israël ne respectera pas le
droit international,
nous militants de BDSFrance, affirmons
que refuser les produits TEVA,
c'est aussi dénoncer la colonisation
israélienne, la politique d'apartheid, le
blocus de Gaza et la non-application du
droit au retour des réfugiés.**

Ralliez la Campagne BDS France

Contact : Site : www.bdsfrance.org . E-

mail : campagnebdsfrance@yahoo.fr

Voeux BDS : Après Bondy, Ivry et Clermont-Ferrand, voici maintenant Saint-Pierre-des-Corps !

La Campagne BDS France se félicite du vote majoritaire du Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps qui, le 21 décembre a voté un vœu en faveur de BDS et pour l'application du droit pour une paix juste et durable au Proche-Orient.

Ce vœu (ci dessous), déposé par un conseiller proche du NPA a été adopté à l'unanimité des conseillers PC-PS-EELV-NPA, avec 2 abstentions (2 conseillers LR).

Commune engagée depuis 30 ans dans un jumelage avec la ville d'Hébron en Palestine, Saint-Pierre-des-Corps avait déjà voté un vœu « BDS » en 2009, et en septembre 2013, Marwan Barghouti, député palestinien emprisonné depuis 2005, a été déclaré citoyen d'honneur de cette ville, qui persiste ainsi dans son engagement auprès du peuple palestinien et pour le respect du droit international et des droits humains.

Vœu proposé par le groupe 100% à Gauche.

L'application du droit pour une paix juste et durable au Proche-Orient.

Malgré les condamnations répétées de la communauté

internationale et les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'État d'Israël, à travers ses gouvernements successifs, s'engage, toujours plus en avant, dans la violence de l'occupation et de la colonisation de la Palestine, et persiste à poursuivre des politiques et des pratiques maintes fois reconnues comme illégales au regard du droit international.

C'est dans ce contexte que 170 organisations de la société civile palestinienne ont lancé, en 2005, un appel aux citoyens du monde afin qu'ils se mobilisent pour faire pression et exiger d'Israël le respect du droit, et notamment : mettre un terme à l'occupation et à la colonisation, lever le blocus de Gaza, démanteler le mur de séparation en Cisjordanie, reconnaître le droit des citoyens arabes-palestiniens d'Israël à une égalité absolue ainsi que le droit au retour des réfugiés palestiniens, reconnaître au peuple Palestinien son droit inaliénable à l'autodétermination.

Ces politiques et ces pratiques bafouent les droits fondamentaux des Palestiniens et constituent, indéniablement, des obstacles à la construction d'une paix juste et durable au Proche-Orient.

Il en est ainsi notamment pour l'exploitation des ressources naturelles du territoire palestinien occupé et la commercialisation des produits issus des colonies israéliennes : les marchandises produites dans les colonies israéliennes en Palestine, reconnues par le droit international comme illégales, sont proposées sur le marché français avec l'indication de provenance « Israël ». Cet affichage constitue donc une tromperie et une atteinte à la liberté de choix des consommateurs et d'un ensemble de collectivités.

Être en mesure de faire le choix d'acheter ou de se refuser à acheter une marchandise en fonction de son origine et en raison de principes éthiques est un droit citoyen légitime. Il

est du devoir de L'État de garantir les conditions de ce choix, de donner ainsi aux citoyennes et aux citoyens, mais aussi aux collectivités locales, une possibilité supplémentaire de contribuer à la construction d'une paix juste et durable au Proche-Orient. Il est du devoir d'une collectivité de soutenir les droits des citoyens et des consommateurs à exercer leur liberté de conscience.

La municipalité de Saint-Pierre-des-Corps a voté un vœu en ce sens et en soutien au mouvement BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions), en novembre 2009. Mais depuis cette date, la situation des Palestiniens s'est encore aggravée : extension des colonies dans de nouveaux territoires palestiniens. L'agglomération d'Hébron compte 250 000 palestiniens. Deux colonies se sont installées en bordure de la ville (10 000 habitants) et trois petites colonies au cœur de la vieille ville (500 colons) avec la volonté récente d'y construire de nouveaux logements. Pour protéger ces colonies, on compte 3000 soldats et 14 check-points.

En Palestine : en novembre 2012, Israël a attaqué Gaza dans l'opération «Piliers de défense » provoquant 177 morts dont 26 enfants, plus de 1200 blessés et 1,2 milliard de dollars de dégâts, en juillet/août 2014, l'opération «Bordure Protectrice » sera la cause de plus de 2200 victimes dont 534 enfants ! Et Gaza est toujours sous blocus, alors qu'en Cisjordanie la colonisation continue sans aucune pause en grignotant le territoire palestinien (rendant de plus en plus impossible l'existence d'un état palestinien), les discriminations de toutes natures (assimilées par certains à l'apartheid) se renforcent, les emprisonnements se multiplient (7 000 prisonniers palestiniens dont 62 femmes, 350 enfants, des membres du Conseil législatif palestinien)...

En France, en 2010, Mme Alliot-Marie, alors Ministre de la Justice, publie une circulaire qui demande aux parquets

d'engager des poursuites contre les personnes appelant, ou participant, à des actions de « boycott » des produits déclarés israéliens et en fait issus des colonies israéliennes en Palestine. Non abrogé à ce jour malgré les nombreuses demandes aux ministres de la justice depuis lors.

En octobre 2015, la cour de cassation a condamné 14 militants BDS de Colmar. Il leur est reproché d'avoir participé à une manifestation dans un magasin Carrefour « *appelant au boycott des produits en provenance d'Israël* », constitutif d'une provocation à la discrimination nationale.

De même, le 14 novembre dernier, 4 militants de Toulouse, ont été condamnés pour « *entrave à l'activité économique* » après avoir distribué des tracts sur la voie publique devant des magasins ! Les militants de BDS font l'objet d'une criminalisation grandissante inacceptable, portant atteinte aux droits des citoyens et visant, avant tout, à faire taire toute critique vis-à-vis des politiques et pratiques illégales du gouvernement israélien.

Considérant que le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien et en particulier la campagne internationale BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) est engagée jusqu'à ce qu'Israël se conforme au droit international, et qu'elle s'inspire de la lutte victorieuse contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud.

- Considérant que les colonies israéliennes sont illégales selon le droit international, conformément à l'article 49-6 de la quatrième Convention de Genève, qui interdit le transfert de la population de la puissance occupante sur un territoire occupé et conformément à l'article 55 du règlement de la Haye, qui interdit toute modification d'un territoire occupé par la puissance occupante.
- Considérant les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité de l'ONU exigeant que L'État d'Israël se retire entièrement des territoires qu'il

occupe.

- Considérant la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité de l'ONU appelant les États à ne fournir à Israël aucune assistance qui serait utilisée pour les colonies dans les territoires occupés.
- Considérant que la Cour internationale de justice a confirmé en 2004 que le mur de séparation et les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés (dont Jérusalem-Est) ont été fondés en violation du droit international.
- Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies, ses organes conventionnels des droits de l'Homme, ainsi que pratiquement tous les États membres de l'ONU et les autres acteurs internationaux ont constamment confirmé l'illégalité des colonies conformément au droit international.
- Considérant que, un an après la publication par l'Union Européenne de ses lignes directrices pour l'étiquetage des produits des colonies israéliennes, la France a publié au JO du 24 novembre dernier ses propres réglementations, faisant obligation aux importateurs et distributeurs d'étiqueter tous les produits des colonies – pas seulement en indiquant qu'un produit vient de Cisjordanie, mais qu'il vient d'une colonie israélienne de Cisjordanie.
- Considérant que le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a adopté une résolution (A/HRC/31/L.39), votée par la France, enjoignant les entreprises à cesser toute activité économique susceptible de contribuer au maintien ou à l'extension des colonies israéliennes ou à l'exploitation des ressources naturelles du territoire palestinien occupé.

Considérant que le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien et en particulier la campagne internationale BDS

(Boycott, Désinvestissement, Sanctions) durera jusqu'à ce qu'Israël se conforme au droit international, cette campagne BDS s'inspire de la lutte victorieuse contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud, les militants de BDS font l'objet d'une criminalisation grandissante inacceptable, portant atteinte aux droits des citoyens et visant, avant tout, à faire taire toute critique vis-à-vis des politiques et pratiques illégales du gouvernement israélien.

Le Conseil Municipal de Saint-Pierre des Corps,

– Réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien, notamment par le jumelage avec la ville palestinienne d'Hébron, et son soutien à la libération de **Marwan Barghouti**, député palestinien emprisonné depuis 2005, déclaré citoyen d'honneur de Saint-Pierre-des-Corps en septembre 2013.

– Réaffirme son soutien à la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), qui se développe en France comme dans de très nombreux pays.-

– Condamne la campagne de criminalisation à l'encontre des citoyens qui œuvrent pacifiquement et par des moyens légitimes, pour que soient respectés la législation et les conventions internationales, les droits de l'Homme et les droits fondamentaux des Palestiniens; et en ce sens, demande le retrait des circulaires Alliot-Marie et Mercier qui portent atteinte à la liberté d'expression, en appelant à poursuivre devant les tribunaux et à condamner celles et ceux qui défendent le droit international et appellent les consommateurs à exercer leur liberté de conscience.

– Souhaite exercer une veille particulière sur l'origine exacte des produits dont la provenance n'est pas clairement précisée, et étudier toutes les possibilités ouvertes par le droit afin que ne soient acquis par les services de la Ville

et distribués aux administrés que des produits conformes au droit international et répondant aux exigences éthiques de la Municipalité, conformité et exigences auxquelles ne répondent pas les produits issus des colonies illégales.

– Estime par ailleurs que, l'Europe et la communauté internationale reconnaissant l'illégalité des colonies en Palestine, la France doit stopper toutes les importations de produits qui y sont fabriqués.

– Interpelle ainsi les parlementaires et euro-parlementaires afin qu'ils interviennent auprès du gouvernement en ce sens.

– Se prononce pour l'application du droit international et appelle le gouvernement à faire tout ce qui est en son pouvoir, afin qu'Israël se conforme au droit et applique les résolutions de l'ONU.

AIRBNB : ENCORE UN EFFORT POUR ÊTRE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS !

**AIRBNB : ENCORE UN EFFORT POUR ÊTRE CONTRE TOUTES LES
DISCRIMINATIONS !**

Le 1^{er} novembre 2016

Airbnb est une plateforme internationale communautaire de location et de réservation de logements de particuliers qui fait depuis un an l'objet d'une mobilisation internationale, à laquelle participe BDS France, pour dénoncer et demander de

cesser les locations dans les colonies israéliennes illégales implantées dans les territoires palestiniens occupés, les colons loueurs faisant croire que ces locations se situent en Israël.

Les correspondants de Airbnb ont récemment reçu un message ayant pour sujet :

« Discrimination et sentiment d'appartenance : ce que cela signifie pour vous. »

Ce message envoie aux correspondants un message fort, où on lit : « Vous vous engagez à traiter chacun avec respect, sans jugement ou préjugé, et sans distinction de race, religion, origine nationale, ethnicité, handicap, sexe, identité de genre, orientation sexuelle, ou âge. »

et « Si vous choisissez de le refuser (l'engagement), vous ne pourrez plus héberger ou réserver sur Airbnb ».

C'est pourquoi, quand nous avons lu ce message nous avons eu immédiatement envie de déclarer que Airbnb ferait bien de commencer par balayer devant sa porte !

Voici la réaction d'une correspondante de Airbnb, que nous approuvons totalement :

Bonjour,

Merci de votre engagement contre les discriminations. je souhaite simplement que vous alliez au bout de cet engagement vous-même en refusant les hébergements proposés dans des colonies illégales au regard du droit international, situées en Cisjordanie, où par ailleurs la population palestinienne est gravement et quotidiennement discriminée. L'engagement contre les discriminations c'est d'abord celui de Airbnb vis à vis de cette situation discriminante flagrante. Proposer des logements et où séjourner dans des territoires occupés illégalement, où des colons se sont appropriés des terres qui ne leur appartiennent pas, et irriguent et remplissent des

piscines pendant que les Palestiniens sont privés d'eau par le système israélien de distribution, tout cela sous couvert de Airbnb ne serait pas tolérable. Airbnb doit aller au bout de sa logique en refusant toute proposition de logement israélien situé dans les territoires palestiniens occupés sauf à discriminer lui aussi et lui d'abord.

Cordialement

Nous invitons les autres correspondants de Airbnb à transmettre à cette société, s'ils ne l'ont pas déjà fait, une réponse similaire.

La Campagne BDS France

English

AIRBNB: TRY A LITTLE HARDER

AND BE AGAINST ALL DISCRIMINATION!

Airbnb is an international online platform that enables people to advertise or book property available for short-term rentals. It has come in for worldwide criticism in the past year, being urged to stop listing rentals in illegal Israeli colonies implanted in the occupied Palestinian territories. The settlers advertising such rentals pretend that these properties are situated in Israel.

Just recently, Airbnb users received a message entitled "Airbnb's Nondiscrimination Policy".

This communication sends out a strong message to its users, stating: "You commit to treat everyone with respect, and without bias or discrimination based on race, religion, national origin, ethnicity, disability, sex, gender identity, sexual orientation, or age". It stipulates: "If you decline the commitment, you won't be able to host guests or book using

Airbnb.”

Upon reading the message, our immediate reaction was to say that Airbnb should first of all look in the mirror!

Below is the response of an Airbnb user, with which we totally agree:

“Thank you for sending the commitment against discrimination. I would simply like Airbnb itself to follow through on this commitment, by rejecting accommodation located in the West Bank colonies that are illegal under international law and where the Palestinian population is severely discriminated against on a daily basis. A commitment against discrimination should come from Airbnb with regard to this blatantly discriminatory situation. The use of the Airbnb platform to advertise or book accommodation in illegally occupied territory, where the settlers have expropriated land that doesn't belong to them, watering their lawns and filling their swimming pools while the Palestinians are deprived of water due to the Israeli allocation system, is intolerable. Airbnb must apply its own logic and refuse to list any Israeli accommodation situated in the occupied Palestinian territories, unless Airbnb is itself to be guilty of discrimination.”

If they haven't already done so, we invite other Airbnb users to react by sending similar replies.

BDS France Campaign

1 November 2016

Non aux tentatives des autorités et des soutiens d'Israël de museler les militants BDS à Montpellier

Communiqué de la Campagne BDS France

Non aux tentatives des autorités et des soutiens d'Israël de museler les militants BDS à Montpellier

Depuis un an (octobre 2015), sous les pressions de la LICRA, la municipalité et la préfecture de Montpellier multiplient les tentatives d'intimidation pour empêcher les militants de BDS France 34 de s'adresser aux citoyen-ne-s de Montpellier sur la place de la Comédie.

La Campagne BDS France condamne les attaques contre le stand BDS, les PV pour « occupation illégale » du domaine public, les convocations au commissariat pour le port du t-shirt de la Campagne BDS France, ... Elle apporte son plein soutien à la juste lutte du comité BDS France 34 et des organisations partenaires pour développer le mouvement BDS, mouvement international, citoyen, non violent et antiraciste, pour faire pression sur l'Etat colonial israélien jusqu'à ce qu'il respecte le droit international et les droits de l'homme en Palestine (fin de l'occupation et de la colonisation des Territoires palestiniens, fin des discriminations contre les Palestiniens d'Israël et respect du droit au retour des réfugiés).

Paris, le 10 octobre 2016.

Lettre ouverte au président de la FFF

Paris, le 7 octobre 2016

Monsieur le Président de la FFF,

Déjà en Mai 2015, le congrès de la FIFA avait examiné la demande d'exclusion de la Fédération Israélienne de Football, suite à un lourd dossier de plaintes présenté par la Fédération palestinienne. Nous avons d'ailleurs été reçus à ce sujet le 29 avril 2015 par votre directeur de cabinet, M. Melero.

Une commission de surveillance des problèmes qui affectent le développement du football en Palestine a été désignée avec Mr Tokyo Sexwale comme président.

Aujourd'hui, en plus des diverses restrictions faites aux Palestiniens pour exercer leur sport, l'ONG internationale Human Rights Watch (HRW) dénonce le fait que six clubs des 3e, 4e et 5e divisions israéliennes, considérées comme semi-professionnelles, jouent dans les colonies de Cisjordanie. Les colonies sont illégales au sens du droit international et qualifiées comme tel par la communauté internationale. Ce fait ne peut être toléré.

Enfin, nous vous rappelons qu'Israël ne devrait pas appartenir à l'UEFA, mais jouer dans la zone Asie.

Nous vous invitons à contribuer à mettre fin à ces différentes injustices et à donner une image positive de la FIFA en intervenant auprès des participants à la prochaine réunion de son conseil les 13 et 14 octobre.

Nous sommes prêts à vous rencontrer, vous ou vos proches

collaborateurs, pour en discuter comme nous l'avions fait en avril 2015

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

La Campagne BDS France

www.bdsfrance.org

campagnebdsfrance@yahoo.fr

La société civile palestinienne condamne le rapprochement de la Turquie avec Israël

1^{er} septembre 2016 | BNC | Tribunes

Palestine occupée, 31 août 2016 – Tout en soutenant avec force les aspirations du peuple turc à restaurer et à renforcer la démocratie et le respect des droits de l'Homme et du droit international, le Comité National du BDS palestinien (BNC) dénonce l'accord de rapprochement signé en juin avec Israël par le gouvernement turc et ratifié aujourd'hui par la Turquie. Cet accord mine les droits et aspirations des Palestiniens internationalement ratifiés.

Le gouvernement turc a récemment soumis cet accord au parlement qui, à son tour, a approuvé la normalisation des relations entre la Turquie et Israël.

A un moment où la Turquie fait face à des défis conséquents, les Palestiniens appellent le peuple turc à rejeter le renforcement des liens avec Israël, régime d'occupation, de colonialisme de peuplement et d'apartheid, avec son modèle brutal de militarisation, de propagande belliciste et de racisme profondément ancré.

Le BNC, coalition la plus large de la société civile palestinienne et qui pilote le mouvement mondial de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS), demande au gouvernement turc de s'abstenir de collaborer avec le régime israélien d'oppression dans ses violations des droits fondamentaux des Palestiniens. Le BNC demande aussi aux compagnies pétrolières et gazières turques de ne pas se rendre complices du pillage par le secteur énergétique d'Israël des ressources naturelles palestiniennes et syriennes et de son déni illégal du droit des Palestiniens à accéder à ces ressources.

Tout en étant profondément reconnaissant pour la solidarité avec les droits des Palestiniens largement répandue dans la population turque, le BNC condamne la décision du gouvernement turc d'intensifier ses relations avec Israël, plutôt que de chercher à lui faire rendre compte pour ses crimes de guerre contre le peuple palestinien.

Deux ans après le massacre des Palestiniens de Gaza par Israël pendant l'été 2014, la Turquie vient d'abandonner une série de mesures qu'elle avait appliquées contre Israël à la suite de l'attaque sanglante de 2010 contre la Flottille de la Liberté au cours de laquelle des militants humanitaires avaient été tués par les commandos israéliens. Ces mesures comportaient une *suspension des relations militaires* avec Israël. Maintenant, la Turquie *s'est mise à normaliser ses relations diplomatiques* avec Israël sans que soit remplie la condition principale qu'elle avait établie pour normaliser les relations, c'est-à-dire la fin du siège criminel par Israël sur 1.8 millions résidents palestiniens de la Bande de Gaza.

Les réserves de gaz contestées d'Israël

La découverte de grandes réserves de gaz en Méditerranée orientale permettrait à Israël d'étendre son influence dans la région en devenant

un exportateur majeur d'énergie. Israël cherche maintenant des partenaires vers lesquels il pourrait exporter son gaz et par lesquels son gaz pourrait atteindre les marchés européens, en dépit des conflits régionaux au sujet des revendications israéliennes sur certains gisements de gaz et des possibles borbiers juridiques qui pourraient en résulter.

Un *désaccord sur la frontière maritime* persiste entre Israël et le Liban à propos de certains gisements de pétrole découverts en Méditerranée. Israël cherche à empêcher le Liban d'extraire le gaz qui gît dans les eaux territoriales libanaises. Dans les Hauteurs du Golan syrien, Israël a commencé à extraire du pétrole, en violation directe des lois internationales et d'une *résolution de l'ONU de 2006* qui confirme les « droits inaliénables » de la population arabe-syrienne du Golan sur ses ressources naturelles.

L'*accord de rapprochement* turco-israélien ouvre à Israël la possibilité d'exporter du gaz naturel vers la Turquie. C'était un objectif essentiel pour les Israéliens depuis plusieurs années et il est manifeste dans la déclaration commune du Premier ministre Netanyahu avec le Secrétaire d'État américain John Kerry que ce rapprochement a « d'immense implications [positives] pour l'économie israélienne ».

Netanyahu a *souligné* le fait que la transaction de rapprochement est d'une importance stratégique pour Israël car il remplirait les coffres israéliens « d'une immense fortune ». Israël avait cherché à exporter ses découvertes de gaz naturel vers la Jordanie et l'Égypte contre l'opposition populaire.

Une collaboration énergétique avec Israël sert également à renforcer les tentatives délibérées d'Israël pour empêcher les Palestiniens d'utiliser les réserves de gaz de Gaza, qui ont été découvertes en 1999 à moins de 20 milles nautiques de sa côte. Le blocus israélien impose une limite à six miles des eaux territoriales palestiniennes, empêchant ainsi illégalement les Palestiniens d'accéder à leurs ressources naturelles de gaz et de les mettre en valeur pour leur usage domestique et pour des rentrées financières indispensables.

Des ministres du gouvernement israélien ont été *enregistrés* en train de

dire que le blocus et la guerre d'Israël contre Gaza sont partiellement liés à ses projets sur les réserves de gaz au large de Gaza. Au cours de l'agression de 2014 sur Gaza, Israël a assassiné plus de 2.200 Palestiniens et bombardé la seule centrale électrique, laissant la Bande assiégée dans des conditions de vie inhumaines, avec des coupures de courant de *plus de 20 heures* par jour.

Un rapport d'une association de défense des droits des Palestiniens, AlHaq, fait remarquer que « Les efforts déterminés d'Israël pour empêcher le développement des TPO, en louant à des entreprises les droits sur leurs ressources naturelles, viole le droit de se développer comme souligné dans la Déclaration sur le Droit au Développement ». Al Haq ajoute : « L'appropriation, l'exploitation et l'interdiction de développement illégales des ressources en pétrole et en gaz par Israël constituent un pillage et une brèche supplémentaire dans le droit de la Palestine à l'autodétermination.

Le rapport explique clairement que « Par leurs agissements, les sociétés et États internationaux qui concluent des conventions sur des pipelines pour exporter le gaz des gisements israéliens de Tamar et de Léviathan soutiendront efficacement et profiteront de la fermeture illégale et continue par Israël de l'espace maritime palestinien ».

Une collaboration énergétique de la Turquie et des compagnies pétrolières et gazières turques avec Israël aiderait, encouragerait et financerait l'occupation israélienne et l'expansion de ses colonies illégales et de ses autres violations des droits de l'Homme par le paiement de redevances au gouvernement israélien.

Le BNC demande au peuple turc, qui a une longue histoire de soutien à la lutte des Palestiniens pour leurs droits, de renforcer les campagnes BDS contre le régime israélien et ses entreprises qui lui permettent de violer le droit international et de s'opposer à toute implication, publique ou privée, de la Turquie dans le pillage par Israël des ressources naturelles des Palestiniens.

Cet accord de rapprochement Israël-Turquie sape les efforts en vue d'obtenir liberté, justice et dignité pour le peuple palestinien.

Traduction : J. Ch. pour BDS France

Source: Palestinian BDS National Committee (BNC)

Soutien de la Campagne BDS France à la maire et au conseil municipal de Bondy.

Campagne
France

BDS

Paris, le 24 juillet

2016

21 ter rue Voltaire

75011 Paris

à Madame Sylvine Thomassin,

Maire de la Ville de Bondy

Madame la Maire,

Nous avons appris le vote, le 23 juin dernier, par le Conseil municipal de Bondy d'une motion intitulée «Le droit, rien que le droit, mais tout le droit », par laquelle il exprime sa volonté de ne plus acheter de produits ou services issus des colonies israéliennes dans les Territoires Palestiniens Occupés, colonies illégales au regard du droit international ; et dans laquelle il estime que puisque l'Europe et la

communauté internationale reconnaissent l'illégalité des colonies en Palestine, la France doit stopper les importations des produits qui y sont fabriqués.

Nous savons aussi que le vote de cette motion a entraîné la publication d'un article calomnieux à votre égard du « Parisien », la dénonciation du vote par la présidente du soit disant «laboratoire de la laïcité du Val d'Oise », ainsi que l'annonce dans le «Times of Israel » du dépôt par le BNCVA d'une plainte contre le Conseil municipal et la Ville de Bondy et d'un recours de l' « organisation juive européenne » contre la motion.

Nous vous remercions d'avoir voté cette motion de solidarité avec les Palestiniens, qui subissent gravement la colonisation et l'apartheid israéliens. Le vote de la motion «Le droit, rien que le droit, mais tout le droit » fait partie de l'indispensable action citoyenne, rendue nécessaire par l'inaction du gouvernement de notre pays qui laisse vendre des produits issus des colonies israéliennes illégales en droit international sous l'étiquette « Made in Israël », et alors que l'Accord d'Association entre l'Union Européenne et Israël ne s'applique pas aux colonies israéliennes en territoire palestinien occupé, et ne devrait plus s'appliquer en raisons des multiples violations des droits de l'Homme en Palestine.

Le rappel et la défense du droit international et des droits de l'Homme, bafoués par Israël, ne sont en aucun cas une atteinte à la laïcité ou une forme d'antisémitisme.

De telles accusations non seulement sont mensongères, mais le comportement de votre conseil municipal est bien au contraire clairement antiraciste, parce qu'il critique un régime raciste tel que le régime israélien et refuse que cette critique soit identifiée à une forme de racisme. La politique de l'Etat israélien est en réalité un facteur d'antisémitisme parce que cet Etat cherche à identifier l'ensemble des populations juives dans le monde à des défenseurs

inconditionnels d'une politique coloniale et d'apartheid.

Votre motion montre la voie aux conseils municipaux attachés au droit international, aux droits humains universels et à la solidarité internationale avec les peuples opprimés. Il inspirera certainement d'autres conseils municipaux et c'est justement ce que ne peuvent pas supporter les amis du régime d'apartheid israélien.

Des initiatives similaires à la vôtre ont eu lieu dans d'autres pays européens. C'est ainsi que le gouvernement britannique a essayé de les interdire. Mais la Haute Cour britannique a récemment rejeté une plainte similaire à celle qui vous vise et a déclaré que le boycott pour raisons éthiques des produits des colonies israéliennes n'a rien d'illégal.

Devant ces attaques injustifiées, nous tenons à vous exprimer, madame la Maire, notre entière solidarité et notre total soutien.

La Campagne BDS France

www.bdsfrance.org

campagnebdsfrance@yahoo.fr

**COMMUNIQUE : Nous dénonçons
l'arrestation (incroyable) à**

Lyon d'une cinquantaine de militants soutenant la Palestine !

La Campagne BDS France dénonce les arrestations arbitraires et scandaleuses de militant-e-s hier lors d'un pique nique sur les quais du Rhône.

La Campagne BDS France apporte son soutien total à l'ensemble des militant-e-s brutalisés lors de ce pique-nique pacifique. Halte à la répression contre les militant-e-s BDS non violents!

—

vendredi 22 juillet 2016, Par Le Collectif 69

Nous dénonçons l'arrestation d'une cinquantaine de militant-e-s *et des enfants* ce jour alors qu'ils organisaient un pique-nique (rassemblement autorisé par la Préfecture) sur les quais du Rhône. Ils allaient ensuite se diriger vers la place des Terreaux où un concert (autorisé lui aussi) était prévu.

En grand nombre les policiers ont embarqué toutes ces personnes dans un car et les ont emmenées à l'hôtel de police rue Marius Berliet ! Menacées de garde à vue, ils étaient poursuivis pour discrimination économique. C'est le port d'un tee-shirt « Boycott Israël » (« Boycott Apartheid Israël ») qui justifiait cette accusation !

Tandis que ce scandale prenait de l'ampleur sur les réseaux sociaux, un contrordre est venu : toute charge était abandonnée, et tout le monde s'est retrouvé dehors ! Sauf un militant qui est encore retenu cette nuit, sans doute pour rébellion (?).

[Ce militant est ressorti le lendemain matin 23 juillet vers

11 heures NDLR]

▸ Nous exigeons la libération et l'abandon de toutes charges contre le militant encore retenu !

▸ Assurément, la police devrait avoir d'autres priorités nous semble-t-il ? Par quelle aberration de tels ordres ont-ils été donnés, pour mobiliser tant de policiers pour arrêter des militants connus et qui avaient obtenu l'aval de la Préfecture !

▸ Nous dénonçons la criminalisation des militants qui se battent pacifiquement pour les droits du peuple palestinien, et notamment par la campagne internationale Boycott, Désinvestissements Sanctions (BDS)

Le Conseil d'Administration du Collectif 69 Palestine Lyon le 22 juillet 23h30

Source: <http://collectif69palestine.free.fr/spip.php?article1017>

DANS LA PRESSE

- Lyon Mag
 - Rebellyon
 - Radio Espace
 - ML Lyon
-

COMMUNIQUES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une cinquantaine de militants soutenant la Palestine ont été arrêtés ce vendredi 22 juillet 2016 alors qu'ils terminaient un pique-nique (autorisé) sur les quais du Rhône pour se déplacer vers la place des Terreaux où un rassemblement (autorisé) sous forme d'animation théâtrale et musicale était prévu.

Cette mobilisation était organisée par Europalestine, et soutenue par le collectif 69 de Soutien au Peuple Palestinien, dans le cadre d'un Palestine Tour qui, parti de Paris, a fait étape dans plusieurs villes de l'Est.

Les militants dont certains portaient le T-shirt BDS -Boycott Désinvestissement Sanctions- étaient encore retenus en fin d'après-midi à l'hôtel de police rue Marius Berliet.

Le Parti de Gauche 69 condamne ces arrestations injustifiées, rappelle le droit au boycott, et soutient les organisations qui font pression de façon non-violente pour qu'Israël abandonne sa politique de colonisation.

Le Parti de Gauche du Rhône Lyon, le 22 juillet 2016

Bonjour

L'AFPS Nord-Pas de Calais s'associe à cette protestation contre arrestations à Lyon, et mise en cause de militants mobilisés sur la base de l'appel BDS de 2005 de la société civile palestinienne. Elle poursuit son combat, dans la région Nord-Pas de Calais, comme dans le pays, pour la liberté d'expression et pour le respect des libertés publiques, en particulier le droit de rassemblement et le droit de manifester. Solidairement Jean-François Larosière

Vidéo de l'arrestation

Rubriques

- Actions
- Agenda
- Archives du site
- Boycott
- Culture
- Dossiers
- Informations
 - Communiqués
 - Revue de presse
 - Sites recommandés
- Partir en Palestine
- Pétitions
- Prisonniers palestiniens
- Qui sommes nous
- Vidéos d'actions locales

Rechercher :

Dans la même rubrique



- COMMUNIQUE : Nous dénonçons l'arrestation (incroyable) à Lyon d'une cinquantaine de

militants soutenant la Palestine !



- Nice 14 juillet 2016 – « En solidarité avec le peuple français »



- BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions) : Notre réponse à Bernard Henri-Lévy



- Contre les attaques de la campagne BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions), renforcer le mouvement !



- Nous ne céderons pas ! Appel unitaire : PETITION



- Du soutien inconditionnel à Israël, aux violentes attaques contre le mouvement BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions) LA DECHEANCE MORALE DE MANUEL VALLS !



- Le collectif 69 de soutien au peuple palestinien vous adresse ses meilleurs vœux pour 2016



- COMMUNIQUE : LES ELECTIONS REGIONALES du 6 et 13 décembre 2015 ET LA PALESTINE



- COMMUNIQUEs : Attaques inhumaines et meurtrières de Paris du 13 novembre 2015



COMMUNIQUE du collectif lyonnais de soutien à Georges Ibrahim Abdallah « Liberté pour Georges » !

Attaques d'Israël contre le BDS, le BNC lance un appel à l'ONU

Chers soutiens du BDS

Nous en appelons au Haut Commissaire des Droits Humains de l'ONU pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour soutenir et protéger les droits des défenseurs palestiniens, israéliens et internationaux des droits humains qui mènent une campagne non violente pour les droits des Palestiniens, notamment le mouvement BDS.

Agissez maintenant: signez notre appel à l'ONU sur la guerre répressive d'Israël contre BDS

Israël, qui a échoué à arrêter le soutien grandissant dans le monde entier au mouvement de Boycott Désinvestissement et Sanctions (BDS) pour la liberté des Palestiniens, la justice et l'égalité, lance maintenant une revanche désespérée et dangereuse.

À la demande d'Israël, les gouvernements des États Unis, du

Royaume Uni, de France, du Canada et d'ailleurs présentent des lois antidémocratiques et prennent d'autres mesures répressives pour affaiblir le mouvement BDS. En France une militante a été arrêtée simplement parce qu'elle portait un t-shirt BDS. Israël se sert de ses services de sécurité pour espionner illégalement des militants BDS de par le monde.

Israël vient d'imposer une interdiction de déplacement au cofondateur du mouvement BDS, Omar Barghouti. Cette mesure de répression est considérée comme un pas vers l'annulation de son droit de résidence, selon une menace proférée par des ministres israéliens quelques semaines plus tôt.

C'est la suite de menaces à peine voilées de violence physique contre lui de la part de ministres israéliens, qui a incité Amnesty à exprimer sa préoccupation pour « **la sécurité et la liberté du défenseur des droits palestinien Omar Barghouti** ».

L'énorme campagne israélienne de répression à l'égard des défenseurs des droits humains et du mouvement BDS est conçue pour se protéger d'avoir à rendre des comptes pour ses violations du droit international.

Au moment où le peuple palestinien et les gens de conscience de par le monde commémorent la Nakba de 1948, le nettoyage ethnique de la plupart des Palestiniens indigènes, prendre la défense du droit des défenseurs des droits humains qui luttent pour les droits inaliénables des Palestiniens, est plus crucial que jamais.

Ajoutez s'il vous plaît votre nom à notre appel et partagez le largement.

#RightToBoycott

Nous vous avertirons quand nous enverrons l'appel à l'ONU.

Merci beaucoup

Le Comité National Palestinien BDS

La guerre juridique d'Israël contre le BDS pousse à la répression et au maccarthysme à travers le monde

Communiqué

Comité national palestinien du BDS – 17 mars 2016

Palestine occupée, 17 mars 2016 – Le mouvement mondial qui soutient le droit à la liberté, à la justice et à l'égalité du peuple palestinien a fait des progrès impressionnants dans le paysage politique dominant ces dernières années. Les efforts déployés par le mouvement de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) sous l'égide des Palestiniens pour qu'Israël ait des comptes à rendre pour ses violations graves du droit international et pour mettre fin à la complicité internationale dans ces violations, obtiennent un soutien et un impact plus importants que jamais.

Le gouvernement actuel d'Israël, le plus raciste de tous, a abandonné tout faux-semblant de « rayonnement » et de « démocratie ». Cela l'a amené à exhiber comme jamais auparavant, le régime d'Israël, d'occupation, de colonialisme de peuplement et d'apartheid, devant l'opinion publique mondiale. Dans ce contexte, et étant donné la propagation rapide du BDS de ces dernières années, Israël a tenté, en

vain, de sortir d'un isolement international qui se renforce progressivement dans les domaines universitaire, culturel et sportif et, dans une moindre mesure, dans la sphère économique.

Résultat, Israël, ses groupes de lobbies et ses partisans de droite, ont lancé une campagne mondiale sans précédent, bien financée, afin de faire taire l'expression palestinienne et de criminaliser le plaidoyer du BDS, surtout dans les pays occidentaux. Les agressions sous l'impulsion des Israéliens contre la liberté d'expression et les droits civils en Europe, aux USA et au Canada, parmi d'autres pays, sont en train d'instaurer tout un environnement inquiétant de menaces, d'intimidations et de répressions, présentant toutes les caractéristiques de l'ère du maccarthysme aux USA, et des pires jours du régime d'apartheid en Afrique du Sud.

Dans une tentative désespérée de supprimer le BDS d'en haut, après avoir perdu beaucoup de batailles qui se voulaient conquérir les cœurs et les esprits au niveau populaire, Israël et ses groupes de pression, notamment des milliardaires anti-palestiniens, ont exercé des pressions sur les gouvernements, les parlements et les officiels en Occident afin, clairement, d'instrumenter des mesures antidémocratiques menaçantes pour les libertés civiles au sens le plus large. Cela devrait inquiéter profondément non seulement les militants qui défendent les droits des Palestiniens, mais encore tous ceux qui tiennent aux libertés civiles, les mouvements progressistes qui luttent contre le racisme, le sexisme, la discrimination indigène, pour une justice sociale, économique, environnementale.

Les mesures autoritaires adoptées contre le BDS incluent à ce jour : des poursuites judiciaires contre les militants BDS en France, telle la récente arrestation d'une militante pour avoir porté un t-shirt BDS ; des propositions aux USA pour exclure des financements ou des contrats publics les organisations qui soutiennent le BDS ; la condamnation du BDS

par le parlement du Canada, et les menaces de celui-ci contre les groupes de solidarité Palestine ; et les pressions du gouvernement britannique sur les conseils locaux qui ont voté des mesures soutenant le BDS, entre autres agressions contre la démocratie locale au Royaume-Uni (voir les détails dans le résumé ci-dessous).

Pour Glenn Greenwald, cette série bien orchestrée de mesures draconiennes est la « *plus grande menace contre la liberté d'expression en Occident* ». Pourtant, l'exceptionnalisme d'Israël dans certains milieux dominants en Occident reste intact.

Ce particularisme du régime d'Israël, d'avoir le soutien inconditionnel au niveau militaire, politique et financier sans parler de la protection contre toute poursuite, des USA et de bien d'autres gouvernements occidentaux, ce particularisme l'archevêque émérite sud-africain Desmond Tutu l'a autrefois comparé à installer Israël « *sur un piédestal* », au-dessus de tous les autres États. Beaucoup de gens ont peur de critiquer la politique d'Israël, argumente Tutu, en raison des méthodes exceptionnellement intimidantes utilisées par ses lobbies.

Le BDS est un mouvement inclusif, antiraciste, ancré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et il s'oppose, par principe, à toutes les formes de racisme et de discrimination, et notamment l'antisémitisme et l'islamophobie. Pour le mouvement BDS, Israël doit être retiré de son « piédestal » et il doit rendre des comptes, comme tous les autres États qui commettent les mêmes crimes.

Il est clair qu'Israël a fait pression et qu'il se trouve derrière ces agressions antidémocratiques profondément inquiétantes destinées à criminaliser la défense des droits palestiniens. Mais ces agressions s'intègrent aussi dans une tendance croissante dans les pays occidentaux à éroder les libertés civiles au nom de la « sécurité », à concentrer les

pouvoirs entre les mains des gouvernements et d'élites qui n'en ont pas à répondre, et à saper les principes démocratiques.

Le Comité national palestinien (BNC) du BDS, la plus large coalition de la société palestinienne, qui conduit le mouvement BDS dans le monde, est totalement solidaire des militants BDS, en France et ailleurs, qui se trouvent confrontés à ces chasses aux sorcières et à des poursuites judiciaires pour avoir défendu, par principe, les droits humains des Palestiniens.

Même si la législation antidémocratique et les pressions juridiques peuvent éventuellement, au début, parvenir à réduire la liberté d'expression, elles n'ont toutefois pas la capacité de dissimuler, ou de rendre plus acceptables, les crimes d'Israël contre le peuple palestinien sur sa terre originelle. Finalement, un nombre qui grossit vite de progressistes et de libéraux à travers le monde découvrent, et condamnent, le siège actuel par Israël de la bande de Gaza occupée, son vol permanent des terres et des ressources palestiniennes, et son nettoyage ethnique toujours en cours de communautés palestiniennes tout entières, spécialement à l'intérieur et autour de la vallée du Jourdain, à Jérusalem-Est, et dans le désert du Naqab (Néguev).

Aucune propagande israélienne ni aucune loi d'urgence utilisée comme arme de guerre ne peuvent blanchir l'incarcération par Israël de millions de Palestiniens dans des ghettos de ségrégation raciale, entourés de murs, de miradors et de check-points militaires, ne peuvent faire oublier son système d'apartheid et son déni du droit des réfugiés palestiniens, tel que stipulé par les Nations-Unies, à revenir dans leurs foyers d'origine.

Nous nous trouvons réconfortés par la déclaration de la ministre suédoise des Affaires étrangères qui réaffirme les principes démocratiques fondamentaux, déclarant que BDS « est

un mouvement de la société civile » et que « *les gouvernements ne doivent pas interférer dans les opinions d'une organisation de la société civile* ». La Suède est aujourd'hui le premier pays occidental à se dégager ouvertement des intimidations incessantes d'Israël et à prendre une mesure courageuse que les autres gouvernements feraient bien de suivre.

Nous exhortons les groupes qui défendent les libertés civiles, ainsi que les organisations, les gens de conscience et les personnalités publiques qui défendent les droits de l'homme, à se joindre à nous en condamnant et en s'opposant à ces agressions dirigées par leur gouvernement contre la liberté d'expression et les libertés civiles, agressions lancées dans le but de saper, au sein de la société civile, les initiatives des défenseurs des droits de l'homme au nom du peuple palestinien.

Nous réitérons l'appel lancé par le Conseil des organisations palestiniennes des droits de l'homme, lancé aux gouvernements pour qu'ils respectent et protègent les droits civils et politiques de leurs citoyens, et pour qu'ils remplissent leur obligation juridique de faire cesser les violations d'Israël, au lieu de comploter avec lui et de museler leurs propres citoyens pour protéger Israël contre toute critique et responsabilisation.

Nous exhortons les organisations des droits de l'homme et les autres entités de la société civile à travers le monde, quelle que soit leur opinion concernant le BDS, à adopter la position de principe de défendre le droit des personnes et des organisations à s'engager dans les campagnes de BDS.

Le BDS a été inspiré et il inspire. C'est un mouvement inspiré par le long héritage de notre peuple en résistance populaire non violente, par le mouvement anti-apartheid sud-africain, et par le mouvement US pour les droits civiques, notamment. Il inspire à son tour toute une génération de militants, universitaires, artistes, féministes, palestiniens et

internationaux, les mouvements pour la justice raciale et sociale, les défenseurs de la LGBTQ (la communauté homosexuelle, bisexuelle, transgenre, transsexuelle ou queer), et d'autres encore pour qu'ils disent la vérité au pouvoir, tous en quête de nos droits inaliénables respectifs. Unis, nous vaincrons.

Le secrétariat du Comité national palestinien du BDS

le 17 mars 2016

Résumé des mesures antidémocratiques en cours prenant pour cible le mouvement BDS

France

En 2010, la ministre de la Justice d'alors, Michèle Alliot-Marie, publie une instruction aux autorités de l'État selon laquelle « *l'article 24, alinéa 8 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse permet de sanctionner les citoyens ou les organisations qui appellent au boycott des produits d'un pays dont ils critiquent la politique* », au motif qu'un tel appel constitue une discrimination. Depuis lors, plus de 30 militants se sont retrouvés confrontés à des accusations pour leur participation au plaidoyer non violent du BDS.

En octobre 2015, la Cour de cassation, la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire de France, rend un arrêt stipulant que l'appel au boycott des produits israéliens sur la base de leur « origine » est illégal. Sauf que le BDS appelle au boycott des produits israéliens sur la base de la complicité, et non pas de l'identité. Les entreprises israéliennes se rendent complices des violations du droit international, et de faire du commerce avec Israël alors que celui-ci maintient son système d'oppression contre les

Palestiniens, comme cela fut le cas avec l'Afrique du Sud de l'apartheid, est une façon de soutenir les violations des droits de l'homme par son régime.

Malgré tout, presque toutes les formes du militantisme BDS en France se concentrent sur des activités autres que l'appel au boycott des produits israéliens, lesquelles ne peuvent en aucune manière être considérées comme illégales.

Se servant d'une interprétation fautive et arbitraire de l'arrêt de la Cour de cassation pour prétendre que toutes les activités soutenant le BDS sont illégales, un certain nombre de tentatives ont eu lieu de la part de la police pour empêcher que se tiennent des manifestations en soutien du BDS. Début mars, une militante de la solidarité a été arrêtée simplement parce qu'elle portait un t-shirt BDS, comme cela a été rapporté.

Le Premier ministre Manuel Valls a récemment déclaré qu'il verrait le ministère de l'Intérieur pour discuter de nouvelles mesures qui pourraient être prises pour réprimer le militantisme BDS.

Le Conseil de Paris a voté une résolution condamnant le mouvement BDS, motion qui utilise également une fautive interprétation de l'arrêt de la Cour de cassation.

En dépit de toute cette répression sous l'égide de l'État, le mouvement BDS en France continue de mobiliser un large soutien, notamment avec des manifestations dans les rues, pour mettre fin à la complicité internationale avec l'apartheid et le colonialisme de peuplement israéliens.

États-Unis

Selon le site *Right to Boycott*, des projets de loi ou résolutions anti-BDS ont été introduits dans 21 États

différents et au Congrès US.

Le 23 juillet 2015, le gouverneur de l'Illinois, Bruce Rauner, signe la première loi explicitement anti-BDS de l'État. Cette nouvelle loi requiert l'instauration d'une « *liste noire* », tenue par l'État, des entreprises étrangères qui répondent aux appels à boycotter Israël, et elle oblige les fonds de pension de l'État à se désinvestir de telles entreprises.

La loi 2016 sur la lutte contre le BDS, le *Combating BDS Act*, présenté au Congrès US, vise à autoriser l'État et les administrations locales à se désinvestir, et à y interdire tout investissement, de toute entité qui « *se livrerait à un commerce ou à une activité liée à un investissement pour un boycott, désinvestissement ou des sanctions visant Israël.* »

Des projets présentés au Congrès, à New York, dans l'Illinois et le Maryland, cherchent à refuser ou à réduire les financements par le gouvernement des facultés et universités qui financent ou subventionnent des activités et des participations à des groupes, comme l'Association des études américaines (ASA), qui soutiennent les boycotts académiques d'Israël.

En juin 2015, le Président Obama signe la loi relative à l'Autorité pour la promotion du commerce (*Trade Promotion Authority*). Cette loi générale pour le libre-échange inclut des dispositions qui s'opposent au BDS et qui furent, pour les Etats-Unis, un objectif commercial de principe lors des négociations avec l'Union européenne, afin de décourager « *les actions motivées politiquement visant à boycotter, désinvestir, ou sanctionner* » Israël et « *les territoires sous son contrôle* ».

Rassurant les militants BDS des USA, le groupe de défense juridique *Palestine Legal* affirme, « *Les boycotts ont longtemps joué un rôle important dans l'histoire des États-Unis, et la Cour suprême a jugé que les boycotts qui visent à*

un changement politique, social et économique sont protégés par le Premier Amendement de la Constitution. L'appel à un boycott d'Israël se fonde sur les violations des droits de l'homme par Israël, et il est destiné à provoquer un changement social et politique. La Constitution est la « la loi du pays », dès lors, les lois fédérales, nationales et locales ne peuvent vous retirer vos droits constitutionnels ».

Royaume-Uni

En octobre 2015, un communiqué de presse du parti conservateur au pouvoir annonce que le gouvernement va prendre des mesures pour « empêcher les boycotts par les hôtels de ville », et empêcher aussi les conseils locaux et les autres organismes publics de soutenir le mouvement BDS et toute mesure visant des entreprises contribuant aux violations israéliennes du droit international.

Ce communiqué de presse du gouvernement britannique qui annonce ces mesures contient un certain nombre de propos diffamatoires contre le mouvement BDS, prétendant faussement qu'il appelle à un boycott sur la base de l'identité ethnique. Le ministre de la Justice, Michael Gove, va exprimer les mêmes diffamations lors d'un récent discours.

Les mesures du gouvernement britannique se sont mises en place à travers une note politique relative aux marchés publics et elles proposent de modifier la réglementation du régime de pensions des administrations locales.

Marchés publics : le 17 février 2016, le bureau du Cabinet publie une note politique sur les marchés (PPN) qui réaffirme les obligations juridiques existantes concernant le processus d'approvisionnement dans le secteur public. Elle se sert des règles de l'Organisation mondiale du commerce selon lesquelles les organismes publics ne peuvent refuser de traiter avec une entreprise en raison de son « *pays d'origine* ». Sauf que

l'accord pour les marchés publics de l'OMC autorise toute mesure qui serait adoptée dans le but de « *protéger la moralité publique* ».

Le document du gouvernement est manifestement destiné à créer un effet dissuasif et à faire pression sur les conseils pour qu'ils croient, à tort, ne plus être autorisés à exclure des appels d'offres les entreprises qui violent les droits de l'homme. Cependant, le document ne crée aucune obligation ou exigence juridique nouvelles pour les organismes publics. Pas plus que la note d'orientation politique n'empêche les conseils locaux d'exclure des appels d'offres les entreprises pour leur rôle dans les violations des droits de l'homme, ce que le précédent gouvernement avait confirmé comme parfaitement légal.

Pensions des administrations locales : le 25 novembre 2015, le gouvernement lance une consultation à propos de nouvelles règles pour la façon dont une administration locale peut investir des fonds de pension. Cela inclut la proposition de donner au Secrétaire d'État un droit de veto sur les décisions d'investissement des autorités locales, et indique que le gouvernement va publier une ligne directrice additionnelle qui précisera clairement que les décisions d'investissements « *ne doivent pas suivre une politique qui irait à l'encontre de la politique étrangère britannique* ». Cette ligne directrice n'a pas encore été publiée.

Ces mesures compromettent irrémédiablement l'engagement qu'avait pris le gouvernement de déléguer du pouvoir aux administrations et communautés locales. Elles constituent également une agression grave à l'encontre de la démocratie locale et des droits civils.

Canada

Le parlement canadien, dirigé par le parti du Premier ministre

Justin Trudeau, a récemment voté une condamnation de la campagne mondiale de BDS. La motion était présentée par le Parti conservateur, dans l'opposition, mais elle fut soutenue par la plus grande partie des membres des Libéraux de Trudeau au pouvoir.

La motion « *appelle le gouvernement à condamner toute tentative de la part d'organismes ou de particuliers de promouvoir le mouvement de boycott, désinvestissement et sanctions, décrit comme faisant la promotion de la « diabolisation et la délégitimation » d'Israël* ».

Cette motion est la plus récente de toute une série d'agressions sous l'égide du gouvernement contre le mouvement BDS et d'atteintes à la liberté d'expression, où l'on a vu aussi des politiciens du gouvernement condamner le militantisme sur les campus et calomnier le BDS comme « *antisémite* », et signer un accord de coopération avec Israël qui contient un engagement spécifique à combattre le mouvement BDS.

<http://bdsmovement.net/2016/israels-legal-warfare-on-bds-fosters-repression-13825>

<http://www.aurdip.fr/israel-s-legal-warfare-on-bds.html>

traduction : JPP pour l'AURDIP